



Faux,et usage de faux !!

Par Visiteur

J'avait signaler on ma nommer maitre d'oeuvre pour la pose d'un portail sans mon accord par le service incendi alors j'ai barre mon nom et j'ai ecrit le nom de cette personne a qui appartien le portail, je pensait que c'etait lui car c'est un procedurier facile,c'est pour cela,il a porte plainte contre moi pour,faux et usage de faux

maintenant il a trouve un temoin que sois disant,il a dit au gendarme que j'ai etait renumerai,pour les travaux de pose, alors que j'ai dit au gendarme que j'etais benevole ,gardien et surveillant,et que les travaux de pose on etait effectuer,par un artisan,macon. Comme l'on dit les proprietaire il me paie l'essence pour la voiture et l'entretien,et je paie le materiel les commision pour eux et qu'il me rembourse sur presentation des fature des fournisseur.Comment appel on tous cela comment puis je me defendre merci de m'aider

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Pourriez vous reformuler votre question dans un français qui soit un tant soit peu compréhensible parce que là, je en comprends absolument pas, ni votre question, ni la situation.

Qui est poursuivi? Sur quel fondement? Pourquoi?

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour.

A la lecture de votre question, je ne vois absolument rien quisse vous être reproché.

Personnellement, à votre place, je ne ferai absolument rien. J'attendrai la suite.

Qu'à fait la gendarmerie pour l'instant?

Cordialement.

Par Visiteur

Suite a votre reponse,je n'ai pas de nouvelle de la gendarmerie.

Parcontre j'ai des preuve comme quoi facture al'appui,que les proprietaire mon donner un cheque pour payer la reparation de son portail pourrie,et j'ai une lettre ecrit par un artisan preuve qu'ils les arselaient on les traitant d'individue malhonnete et unconpetant lui qui ne sait rienfaire de ses dix doigts la lettre et signer par l'artisan maçon le jardinnier l'agent du service des eau et electricite du village

merci de votre reponse
tres cordialement votre

Par Visiteur

Bonjour.

Ce sont de bons éléments. Je pense que vous n'avez absolument rien à craindre. Si la gendarmerie n'a pas bougée, c'est signe qu'ils ont classé l'affaire sans suite.

Cordialement.